

CA1
EA500
89F62f

DOCS

Les pêches vulnérables

*Le développement
durable
et les pêches
dans l'Atlantique
nord-ouest*



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

La détérioration progressive des pêches de l'Atlantique nord-ouest met en péril l'avenir des pêcheurs.



.b 2223473 (F)

LES PÊCHES VULNÉRABLES

Le développement durable des pêches dans l'Atlantique nord-ouest doit se faire maintenant.

Un patrimoine menacé

La société humaine est en train d'apprendre les dures leçons que l'environnement impose à sa croissance. Nous découvrons à nos dépens l'effet dévastateur des pluies acides, du déboisement et d'autres abus semblables. Le globe ne peut absorber qu'une quantité limitée de substances toxiques. Nos ressources naturelles ne sont pas infinies.

Nous sommes de plus en plus conscients du fait que les ressources renouvelables — tel le poisson — ne sont pas un bien hérité de nos ancêtres pour notre seul usage, mais que nous en sommes les gardiens pour les générations à venir.

Il existe une solution de plus en plus communément acceptée au conflit entre le respect de l'environnement et la croissance économique : la stratégie du développement durable. La Communauté européenne (CE) souscrit au principe d'un développement économique qui progresse tout en restant sain du point de vue écologique, c'est-à-dire, assure la conservation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement pour les générations futures. Et pourtant, il y a un

domaine où elle déroge à la philosophie écologique actuelle. Elle n'a pas encore fait sien le principe : celui du développement durable en ce qui concerne les pêches dans l'Atlantique nord-ouest, dans la zone bordant les eaux territoriales du Canada. Ses pratiques de pêche dans cette région montrent qu'elle ne se soucie guère de la nécessité de gérer judicieusement une ressource vitale.

La communauté internationale assiste donc à l'épuisement progressif de cette ressource alimentaire. Le problème que soulèvent les pratiques de la CE est double. D'une part, ses prises sont trop importantes. Déjà, certains stocks de poisson ont été soumis à une exploitation si abusive qu'ils ont atteint les plus bas niveaux jamais enregistrés. D'autre part, de nombreux navires de la CE pêchent activement, dans les zones de reproduction, de jeunes poissons qui n'ont pas encore atteint l'âge du frai. Dans certaines de ces zones, presque *la moitié* des prises de la CE sont composées de ce type de poisson. L'avenir des pêches dans l'Atlantique nord-ouest est donc aussi inquiétant qu'il est prévisible.



Centre de la photo, ASC

Dans tous les pays du monde, la pollution compromet la qualité de l'environnement. La surpêche est une menace, moins connue, pour les ressources du monde.

Les familles de pêcheurs comptent, depuis des générations, sur une des plus grandes sources de nourriture au monde.

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

1 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Section de la photo, AECEC



43.756.749

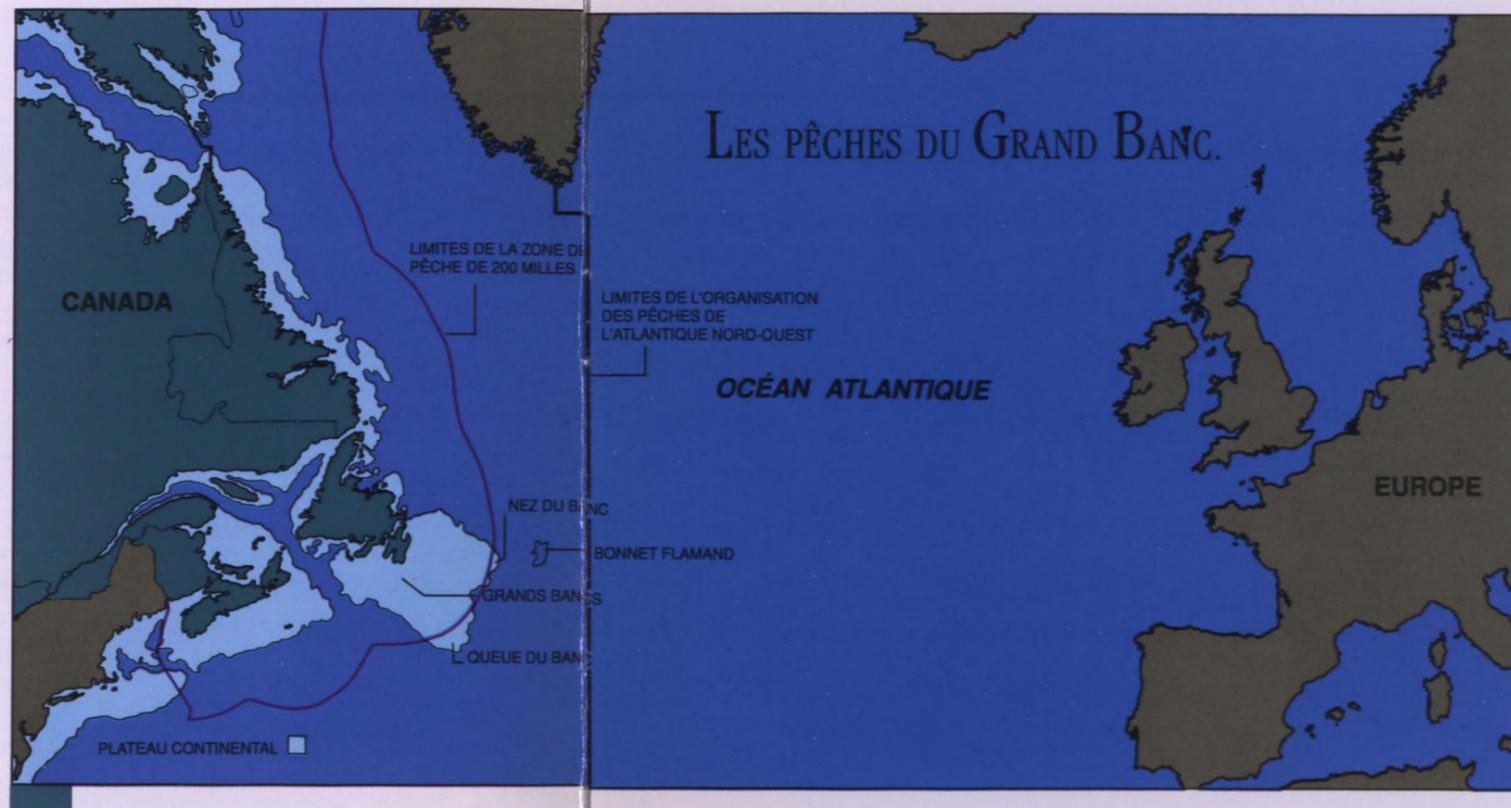
La voie de la destruction

Le Grand Banc de Terre-Neuve est connu aussi bien des Européens que des Canadiens. Les eaux nourricières de cette grande plaine sous-marine, au large de la côte est du Canada, ont entretenu l'existence d'énormes et précieux stocks de poisson des siècles durant.

L'industrie des pêches dans le Grand Banc est bien plus que le gagne-pain de centaines de collectivités canadiennes et européennes. Elle est le pivot même de la vie de ces collectivités; elle régit leur vie sociale et elle les unit à leur passé et à leurs traditions.

Ces eaux pourraient offrir indéfiniment leurs inestimables ressources halieutiques, à condition que la pêche y soit gérée avec prudence.

Une pareille abondance est chose du passé pour plusieurs des plus importantes pêcheries du Grand Banc.



Mais le poisson est une ressource aussi vulnérable que précieuse. Celle-ci peut être facilement menacée, voire anéantie, si des pratiques de pêche irréfléchies donnent lieu à des prises trop importantes. Des nations qui ne pensent qu'à leurs intérêts immédiats menacent de détruire le fondement de sociétés et d'économies entières.

Des stocks de poisson d'une importance vitale sont décimés dans deux zones du plateau continental, juste au-delà de la limite de 200 milles du Canada. Ces zones s'appellent le Nez et la Queue du Grand Banc.

Les navires de pêche de la CE, principalement ceux de l'Espagne et du Portugal, pêchent sans trop se soucier de la taille ou de l'âge du poisson, ou des quantités prises. Dans les zones de reproduction de certaines espèces

précieuses, à la périphérie de la limite de 200 milles du Canada, les pays de la CE prennent des quantités de poisson dépassant de beaucoup les contingents internationaux que leur propose l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) et que respectent les autres membres de cet organisme international de gestion. Ces pays ont découvert une échappatoire légale leur permettant de rejeter ces contingents, qui sont basés sur les recommandations des scientifiques de tous les États-membres de l'OPANO, et s'adonnent à une surpêche alarmante; ils excèdent parfois de 10 à 12 fois la limite permise. De plus, leurs prises sont surtout composées de poissons plats immatures qui n'ont en moyenne que le quart de la taille des poissons capturés dans la zone canadienne.

Les flottilles de la CE pêchent autant de poisson qu'elles le peuvent, faisant fi des contingents internationaux de l'OPANO qui constituent le fondement même des politiques de conservation à long terme. Par conséquent, certains des poissons les plus importants sont en voie de devenir des espèces menacées.

Les effets dévastateurs de ces pratiques se font sentir de part et d'autre de la limite de 200 milles et n'épargnent ni les pêcheurs canadiens, ni les pêcheurs européens.

L'histoire récente des pêches internationales ailleurs est truffée de leçons amères sur le déclin de l'industrie des pêches causé par la surpêche. Il est évident que dans l'Atlantique nord-ouest aussi, cette pratique détruira inévitablement la viabilité commerciale d'importantes industries.

Nombreux sont les pêcheurs qui ne peuvent plus compter sur les recettes de leurs pêches et qui voient disparaître leur mode de vie traditionnel.



Pêches et Océans



Pêches et Océans

Quelques vérités sur la surpêche

À l'extérieur de la zone de 200 milles du Canada, la pêche est réglementée par l'OPANO, organisme multinational composé de 12 parties contractantes (Bulgarie, Canada, Communauté européenne, Cuba, Danemark — au nom des îles Féroé et du Groenland — Islande, Japon, Norvège, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie et URSS).

L'OPANO fixe des contingents à la lumière de données scientifiques découlant du principe de développement durable et conformément à la politique de gestion appliquée par le Canada à l'intérieur de sa zone. Toutefois, l'OPANO n'a pas le pouvoir d'imposer les contingents qu'elle établit; elle compte sur le respect volontaire de ses membres.

Dans l'Atlantique nord-ouest, depuis le milieu des années 70, les pêches sont assujetties à certaines limites, dites *totaux des prises admissibles*, limites fondées sur la taille et les taux de croissance des stocks de poisson.

Voilà l'image d'une industrie qui va au-devant de la catastrophe, compromettant son propre avenir pour des gains à court terme.

Les contingents établis annuellement pour les membres de l'OPANO ont été maintenus à un niveau voisin de celui de leurs parts proportionnelles traditionnelles de prises. Jusqu'en 1986, la CE acceptait les contingents qui lui étaient alloués dans la zone réglementée par l'OPANO. Depuis 1986, la CE les refuse.

Les stocks de limande à queue jaune se rapprochent du niveau le plus bas jamais enregistré.





Provincial Airlines

Plusieurs chalutiers européens récoltent dans le Grand Banc des quantités dangereusement plus élevées que les contingents fixés par l'OPANO.



Greg Locke



Provincial Airlines



Ces bâtiments échoués sont un symbole familier du prix que paient les pêcheurs de l'Atlantique canadien pour la surpêche pratiquée par les flottes internationales au-delà de la zone des 200 milles.

En 1986, l'Espagne et le Portugal ont adhéré à la CE. L'OPANO augmenta donc en conséquence les contingents de la CE. Cependant, cette année-là, cette dernière cessa sans crier gare de respecter les contingents fixés, profitant d'un vice de forme de la Convention de l'OPANO pour les rejeter et s'accorder des contingents sensiblement plus élevés.

Les prises de la CE ont atteint soudainement des niveaux sans précédent.

- En 1986, les flottes de la CE ont capturé 172 000 tonnes (t) de poissons, prises au moins sept fois plus élevées que le total des contingents alloués par l'OPANO.

- En 1987, les bâtiments de la CE ont pêché 141 000 t de poissons, soit plus de six fois les contingents de l'OPANO.

- En 1988, ces prises avaient déjà réduit les stocks de poisson et la CE n'a pu capturer que 66 000 t de poissons.

- En 1989, plutôt que de tenir compte de cet avertissement, la CE a poursuivi sa pratique de façon surprenante, se fixant des contingents 12 fois plus élevés que ceux de l'OPANO.

- Dans une importante zone de pêche, la zone « 3L » à l'est de Terre-Neuve, l'OPANO a imposé un moratoire sur la capture de la morue, véritable interdiction de pêcher ce poisson. La CE ne respecte pas ce moratoire et a capturé 116 454 t de morue entre 1986 et 1988.

MEMBRES DE L'OPANO

Bulgarie
Canada
Communauté européenne
Cuba
Danemark (îles Féroé et Groenland)
Islande
Japon
Norvège
Pologne
République démocratique allemande
Roumanie
URSS

- Le rapport de 1989 du Conseil scientifique de l'OPANO, accepté par tous les membres de cette organisation, révèle des baisses inquiétantes des stocks de poisson. La biomasse du stock de morue dans la grande zone méridionale (3NO) a diminué de 33 p. 100 entre 1986 et 1988. Le stock de plie canadienne se rapproche du niveau le plus bas jamais enregistré, et il en va de même du stock de frai de limande à queue jaune.

- Les stocks de ces deux espèces de poisson plat s'épuisent si rapidement que l'OPANO a réduit ses contingents totaux pour les membres de l'OPANO d'environ 60 p. 100 en quatre ans, soit de 75 000 t en 1986 à 29 900 t pour 1990.

- Rien qu'en 1986, ces deux derniers stocks ont été pêchés en quantités 27 fois supérieures aux contingents de la CE traditionnellement fixés par l'OPANO. Est-il étonnant que ces stocks diminuent dangereusement?

L'épuisement alarmant des ressources s'est produit malgré le fait qu'il n'y a jamais, dans les eaux réglementées par l'OPANO, qu'une proportion relativement petite du stock de pêche total, celle qui franchit la limite de 200 milles : l'intensité de la pêche est telle que ses effets se font sentir dans la zone canadienne.

Tout éleveur sait que c'est un suicide économique de détruire les jeunes animaux sur lesquels repose l'avenir d'une entreprise. Et pourtant, les bâtiments de la CE pêchent sans restriction dans les zones d'alevinage du Grand Banc, à l'extérieur de la limite canadienne de 200 milles. Les jeunes poissons — qui n'ont pas encore atteint l'âge du frai — représentent près de la moitié des prises de poissons plats de la CE dans les zones de reproduction réglementées par l'OPANO. Par contraste, ces poissons ne composent que 2,3 p. 100 des prises annuelles du Canada.

Les jeunes poissons se vendent moins cher sur le marché, mais ils sont essentiels à la reconstitution des stocks. Leur capture crée donc un double préjudice : elle réduit la valeur commerciale des prises et compromet l'avenir de toute une industrie.

Le problème de la surpêche est aggravé en outre par le fait que les bâtiments de plusieurs pays non membres de l'OPANO pratiquent une pêche intensive dans la zone réglementée par cet organisme. Voilà l'image d'une industrie qui va au devant de la catastrophe, compromettant son propre avenir pour des gains à court terme.

Les poissons plats sur le pont de ce chalutier comptent parmi les principales victimes de cette tragédie qu'est la surpêche.



Historique d'une ressource vitale

Le journal de bord de Jean Cabot nous révèle un monde perdu dans la nuit des temps. En atteignant le Grand Banc, en 1497, l'explorateur italien écrivait que la morue était si abondante qu'on pouvait la pêcher simplement en laissant descendre des paniers le long du navire. La pêche qui suivit, depuis le XVI^e siècle, fut si intensive et lucrative qu'elle valut à la région son appellation de « mines de morue ».

À l'époque moderne, la pêche a atteint son apogée vers la fin des années 60 avec les énormes prises effectuées par d'énormes flottilles de chalutiers-usines-congélateurs. Ces prises ont appauvri les stocks et menacé l'existence même des pêches internationales dans la région du Grand Banc.

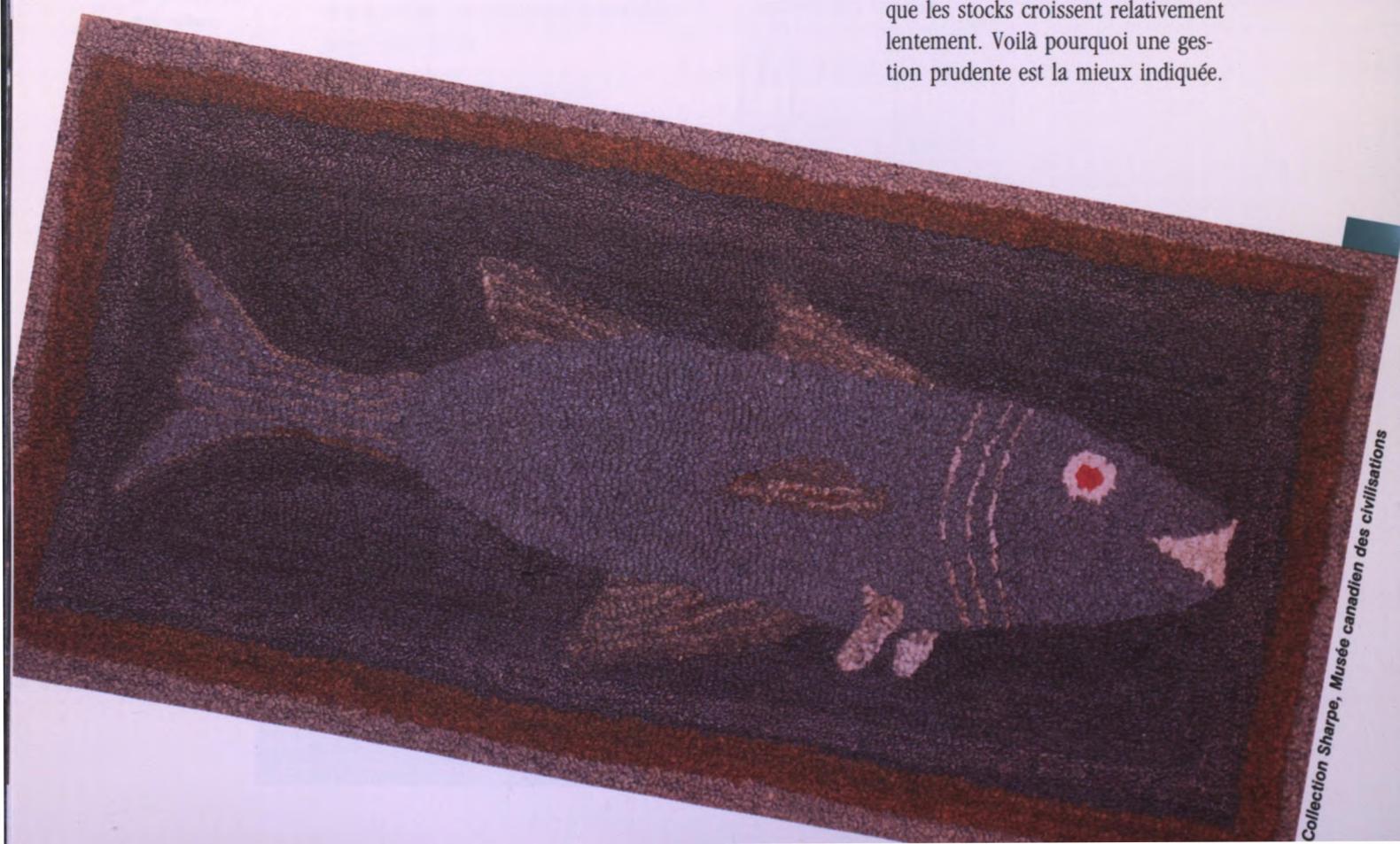
Vers le milieu des années 70, les stocks de poisson avaient été réduits

à une minuscule fraction de la véritable manne dont Jean Cabot avait été témoin. La disparition de l'industrie des pêches semblait imminente.

Les zones de reproduction d'espèces importantes se trouvent juste au-delà de la zone des 200 milles.

Une étape historique a été franchie en 1977 lorsque le Canada, de concert avec nombre d'autres pays, proclama la création de sa zone de pêche de 200 milles, conformément à la nouvelle Convention sur le droit de la mer, amorçant alors le long processus de régénération de ses stocks de poisson. Ses gestionnaires des pêches instaurèrent alors un rigoureux programme de conservation destiné à reconstituer les stocks à l'intérieur de la zone et imposèrent aux pêcheurs canadiens des règlements et des contrôles de contingents. Les eaux de l'Atlantique nord-ouest sont plus froides que celles de l'Europe, si bien que les stocks croissent relativement lentement. Voilà pourquoi une gestion prudente est la mieux indiquée.

Les pêches inspirent la vie sociale et artistique de l'Atlantique canadien depuis des siècles.



Collection Sharpe, Musée canadien des civilisations

Ces navires de pêche, pittoresques aux yeux du touriste, représentent le gagne-pain de centaines de villages de pêcheurs.



Centre de la photo, ASC

Après des années de destruction, certains stocks montrent des signes de régénération depuis 1977, à un point tel que la pêche de certaines espèces de poissons dont le nombre a fortement augmenté prospère ces dernières années dans les eaux internationales du Nez et de la Queue du Grand Banc. Ces pêches doivent leur existence dans une large mesure à une gestion consciencieuse des stocks canadiens.

Aujourd'hui, l'industrie de la pêche est indispensable au bien-être économique et social de l'est canadien (surtout des provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick).

- En 1988, environ 1 300 collectivités du Canada atlantique ont participé directement à l'industrie de la pêche.
- Cette industrie regroupe 65 000 pêcheurs commerciaux enregistrés et près de 30 000 navires de pêche.

- Il y a 890 usines de transformation du poisson employant environ 30 000 travailleurs dans les cinq provinces de l'Atlantique.

- L'industrie de la pêche représente une part des économies locales : 25 p. 100 de la population active à Terre-Neuve et 11 p. 100 du produit provincial brut en Nouvelle-Écosse.

Dans la zone des 200 milles, les agents canadiens de conservation des pêches montent à bord des navires de plusieurs pays dans le but de vérifier les prises et la conformité des équipements de pêche.



Pêches et Océans

Le développement durable des pêches

Comment définir la notion de « développement durable »? De nombreux leaders mondiaux ont trouvé réponse à cette question dans un rapport qui a fait date, celui de la Commission Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*. La Commission définit le développement durable comme celui « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

La stratégie du développement durable s'applique à merveille à l'exploitation d'une ressource renouvelable telle que celle de la pêche : elle exige une modération certaine dans l'exploitation actuelle des stocks de poissons afin que les pêcheurs et consommateurs de demain puissent également en profiter. En d'autres mots, suivre le principe du développement durable, c'est vivre des intérêts d'un capital sans épuiser celui-ci.

Ce principe a servi de fondement à la politique à long terme du Canada à l'égard de la gestion des stocks de poisson de ses propres eaux. Cependant, les poissons se moquent des frontières. Ils franchissent la zone canadienne de 200 milles lorsque les migrations saisonnières l'exigent, et se retrouvent dans les zones internationales gérées par l'OPANO.

Les équipes canadiennes surveillent les activités de pêche dans le Grand Banc.



Section de la photo, AECEC



Section de la photo, AECEC

La gestion des pêches est des plus difficiles. La première étape consiste à évaluer les populations de poisson et leur taux de croissance. Cependant, ces estimations sont le jouet d'un nombre de variables complexes et changeantes, telles que les conditions océanographiques, les prises non déclarées et l'activité plus ou moins intense des flottilles de chalutiers.

Les gestionnaires des pêches dépendent donc d'informations qu'ils savent être imparfaites. Ce sont pourtant ces informations qui doivent les guider dans la tâche fort délicate consistant à fixer des contingents de pêche qui permettent des prises maximales sans, toutefois, compromettre l'avenir de la pêche.

Cet exercice de haute voltige exige que l'on pêche parfois par excès de précaution. La taille des populations de poisson varie en fonction de causes naturelles : variations cycliques ou réaction aux conditions océanographiques. La surpêche entraîne la

Les scientifiques jouent un rôle de premier plan dans l'évaluation de la condition et de la taille des stocks du Grand Banc.

vulnérabilité des stocks face aux effets destructeurs d'agents naturels ou humains ou d'une combinaison de ceux-ci.

Suivre le principe du développement durable, c'est vivre des intérêts d'un capital sans épuiser celui-ci.

Par conséquent, le Canada et l'OPANO s'efforcent tous deux d'intégrer des marges de sécurité au calcul de leurs contingents de façon à réserver sans risque une part du total de la biomasse à la pêche commerciale. Cette approche, si elle est soigneusement suivie, devrait garantir et permettre une croissance graduelle du total des prises autorisées, jusqu'à ce que le niveau optimal de viabilité soit atteint.

Pour sa part, la CE a fait fi des règlements de l'OPANO et ses flottes ont pêché sans restrictions apparentes dans le Grand Banc.

L'histoire de la pêche prouve indéniablement que des prises non contingentées peuvent mener une industrie à sa perte. Les flottes européennes ont détruit leur propre stock

de hareng dans la mer du Nord après avoir capturé, au milieu des années 60, d'énormes quantités annuelles totalisant plus de 1,2 million de tonnes. À la fin des années 70, la pêche au hareng en mer du Nord a été interdite pour tenter de laisser les stocks se reconstituer, mais il en est résulté de graves bouleversements économiques et sociaux dans de nombreuses collectivités dépendant traditionnellement de la pêche.

La CE prétend que sa stratégie de gestion n'est pas incompatible avec les principes de conservation. Mais elle juge approprié de se fixer des contingents 12 fois plus élevés que ceux que l'OPANO a établis, malgré le fait que ses prises et celles de tous les autres membres de l'OPANO déclinent un peu plus chaque année.

Dans l'état actuel des choses, les pêches de l'Atlantique nord-ouest s'ajoutent peut-être à la sombre liste des victimes de la surpêche si la CE ne prend pas la décision de revenir à une stratégie de conservation.

Le Gouvernement du Canada souscrit à une saine politique de conservation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Mais pour que le développement durable prenne racine, il faut que tous les pays intéressés respectent les contingents de l'OPANO.

L'important rapport de l'ancien premier ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*, soulignait le besoin pressant d'adopter un développement économique durable du point de vue de l'environnement.

Ray W. Zwicker

NOTRE AVENIR À TOUS



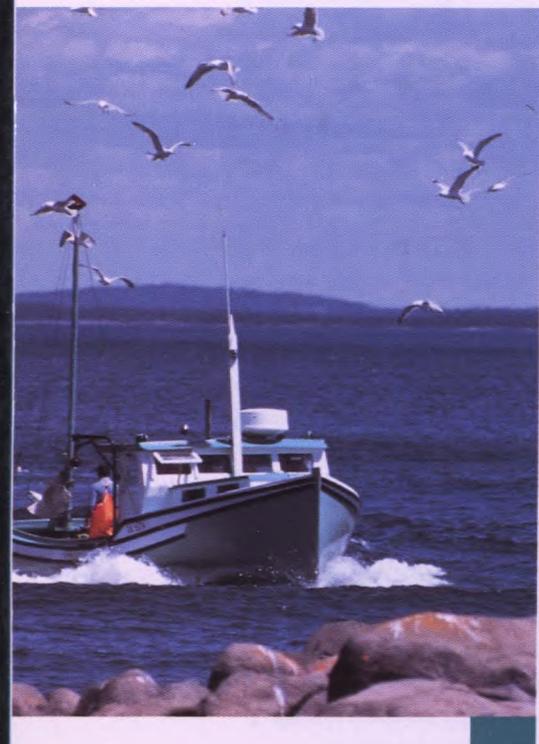
La Commission mondiale sur l'environnement et le développement

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC



OUR COMMON FUTURE

THE WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT



Centre de la photo, ASC

L'avenir des pêches du Grand Banc dépend du respect des principes de conservation dans les eaux internationales et dans les eaux canadiennes.

Article 63.

2. Lorsqu'un même stock de poissons ou des stocks d'espèces associées se trouvent à la fois dans la zone économique exclusive et dans un secteur adjacent à la zone, l'État côtier et les États qui exploitent ces stocks dans le secteur adjacent s'efforcent, directement ou par l'intermédiaire des organisations sous-régionales ou régionales appropriées, de s'entendre sur les mesures nécessaires à la conservation de ces stocks dans le secteur adjacent. (Extrait de *La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, 1982)

L'ouverture d'horizons nouveaux

Le Canada et les autres membres de l'OPANO s'inquiètent légitimement de l'exploitation excessive de la zone réglementée par l'OPANO. En outre, à cause des relations étroites existant entre les zones de pêche à l'intérieur de la limite canadienne des 200 milles et la zone de l'OPANO au-delà de celle-ci, le Canada est particulièrement soucieux d'empêcher la surpêche dans la zone de l'OPANO et a un rôle spécial à jouer dans ce domaine. C'est ce que reconnaît le droit international et notamment, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982).

La question qui est au cœur du différend est la suivante : lorsqu'une ressource alimentaire est indéfiniment renouvelable, est-il raisonnable d'en priver les générations futures?

Le Canada considère que les stocks de poisson devraient être gérés de façon à en assurer la croissance à long terme. Et il a prouvé que ce principe pouvait être appliqué avec succès. Depuis 1977, il a réussi à reconstituer des stocks quasi épuisés, démontrant que l'industrie de demain pourrait accroître ses prises en limitant raisonnablement ses activités d'aujourd'hui.

Il suffit de se pencher sur le sort de la pêche à la morue dans la région du Bonnet flamand pour comprendre les préoccupations du Canada face aux pratiques de la CE. Ce plateau sous-marin de la zone OPANO, loin de la limite de 200 milles du Canada, n'est pas touché par le régime de gestion canadien. Dans les années passées, cette zone a été fortement exploitée par les flottes non canadiennes.

L'OPANO a commis une erreur classique dans la gestion des pêches du Bonnet flamand : elle a autorisé de grandes prises, passant outre aux avis scientifiques voulant que ces prises soient trop élevées. Cette erreur a considérablement réduit la pêche à la morue dans la zone du Bonnet flamand. Après que les prises tombèrent à quelque 8 000 t en 1987, suite à une surpêche record de 30 000 t en 1979, un moratoire international a été décrété. Aucun pêcheur de morue ne peut plus gagner sa vie dans la région — preuve de la folie d'une gestion à court terme.

Le Canada croit qu'il est nécessaire de recourir aux principes de sage gestion plus qu'aux instincts du prédateur afin d'atteindre un taux de croissance constant conduisant à un niveau optimal de viabilité des stocks de poisson — en un mot, à un développement durable.

Selon le poète anglais John Donne, « l'horizon n'est rien d'autre que la limite de notre regard ». Dans la gestion des pêches, l'OPANO s'efforce de ne pas se donner un horizon trop rapproché. Mais pour que ses efforts soient couronnés de succès, il faudra que tous ses membres observent ses règles.

Seule la prévoyance élargira les possibilités offertes aux futures générations de Canadiens, d'Européens et de pêcheurs des autres pays membres de l'OPANO qui dépendent des ressources renouvelables de l'Atlantique nord-ouest.



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20003175 8



Pêches et Océans

L'horizon n'est rien d'autre que la limite de notre regard.
(John Donne)



Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec la mission
canadienne dans votre pays. Pour
obtenir des exemplaires de la
publication, adressez-vous au :

Secteur des communications et de la
culture (BMP)

Affaires extérieures et Commerce
extérieur Canada

125, promenade Sussex

Ottawa, Canada

K1A 0G2

NOVEMBRE 1989

